



Jeudi 4 février 2021

## **Bilan 2020 du contrôle technique : la moitié des véhicules utilitaires légers ne passe pas son contrôle complémentaire pollution**

*L'organisme technique central (OTC) en charge de la collecte et du traitement des informations statistiques du contrôle technique a publié le bilan d'activité pour l'année 2020. Une fois n'est pas coutume, les chiffres du contrôle technique des véhicules utilitaires légers (VUL) sont particulièrement préoccupants. Près de la moitié des VUL ayant effectué leur contrôle technique réglementaire en 2019 n'ont pas effectué leur contrôle pollution en 2020, s'exonérant ainsi de leurs obligations réglementaires.*

Malgré la crise sanitaire, **le marché du contrôle technique des véhicules légers connaît en 2020 un léger rebond de 0,7 %** par rapport à 2019, qui avait elle-même enregistré une baisse record de - 2,76%. Cette légère hausse ne suffit donc pas à retrouver un niveau conforme à l'évolution du parc : avec moins de 25 millions de contrôles techniques réalisés en 2020, le marché est bien en-dessous du niveau de 2018, avec près de 800 000 contrôles de moins (- 3,56 %).

Le CNPA avait déjà alerté le ministère de l'Intérieur en 2020 sur le phénomène d'évitement du contrôle technique par les automobilistes et ses conséquences sur les émissions polluantes de ces véhicules et la sécurité routière. La crise sanitaire n'a visiblement pas contribué à résorber ce phénomène, qui tend à s'amplifier depuis deux ans, en particulier s'agissant des véhicules utilitaires légers.

### **Contrôle des VUL : des chiffres inquiétants**

Le phénomène d'évitement est particulièrement marqué en 2020 en ce qui concerne le contrôle pollution des VUL. Conformément à la réglementation en vigueur, les véhicules utilitaires sont soumis à un contrôle technique réglementaire tous les deux ans et, en complément, à un contrôle anti-pollution entre ces deux contrôles.

**Alors qu'ils ont été près de 2,5 millions de VUL à passer leur contrôle technique réglementaire en 2019, ils ont été à peine plus de la moitié à passer leur contrôle complémentaire pollution en 2020 (1 245 880 contrôles pollution).**

Cette tendance se confirme d'année en année : en 2020, le nombre de contrôles anti-pollution réalisés est en baisse de **21,4 % par rapport à 2019**.

### **L'état du parc des VUL se dégrade**

Le parc de véhicules utilitaires nécessite un entretien très régulier, lié à son usage intensif (amplitude quotidienne, fort kilométrage, conditions extérieures sur chantier, surcharge, changement fréquent de conducteur, etc.). Les taux de contre-visite en témoignent : **les véhicules utilitaires de moins de 4 ans ont un taux de contre-visite de 10,48 %** (dont 0,41% en critique) **quand les véhicules particuliers sont à 4,28 %**. Entre 4 et 7 ans, le taux atteint déjà 14,29% (dont 0,37% en critique) contre 7,23% pour les VP. De 7 à 10 ans, le taux de CV culmine à 18,75% (dont 0,75% en critique) et s'envole pour les de 10 ans à 28,31% (dont 1,68% en critique).

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR [WWW.CNPA.FR](http://WWW.CNPA.FR), RUBRIQUE « PRESSE »

Le parc dédié au transport routier de marchandises a fortement évolué ces dernières années avec une part grandissante des livraisons effectuées par les véhicules utilitaires légers pour assurer les derniers kilomètres dans les centres villes. **Ce parc de VUL constitue aujourd'hui une source de précarité et de danger s'il n'est pas entretenu de façon régulière.** En effet, ces véhicules ne sont pas soumis à l'utilisation de chronotachygraphe, s'exemptent de plus en plus de leur contrôle pollution complémentaire et ne répondent pas aux obligations de formation au métier de conducteur.

L'usage extrême de ces véhicules (fort kilométrage, entretien minimum, conducteurs multiples etc.) et le mouvement grandissant d'évitement du contrôle pollution justifient une adaptation de leur calendrier de contrôle.

**Le CNPA propose ainsi d'aligner le calendrier de contrôle technique des véhicules utilitaires légers sur celui des Poids Lourds, à savoir 2/1/1, afin d'améliorer la sécurité routière, de réduire les émissions polluantes et d'allonger la durée de vie de ces véhicules.**

Il s'agit d'un enjeu majeur dans un contexte de mise en place progressive des Zones à faibles émissions, qui ont vocation à préserver la qualité de l'air dans les centres villes en luttant contre les émissions polluantes issues du secteur du transport de personnes et de marchandises.

### **> À propos du CNPA**

*Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.*